



Compte rendu de la réunion du CHSCT 63 du 06 mai 2021

Elle s'est déroulée en visioconférence de 14h15 à 15h50.

Étaient représentés :

- pour les organisations syndicales (OS) : Solidaires, FO et la CGT,
- pour les directions : les responsables locaux des Douanes, de la DDFIP et de l'ENFIP et les assistants de prévention,
- l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST), l'infirmière et les médecins du travail, les assistantes de service social, et la secrétaire animatrice du CHSCT.

Les OS ont chacune lu leur déclaration liminaire. Vous trouverez la déclaration de la CGT en fin de document. Le Président rappelle que, comme les OS, les directeurs sont attachés aux conditions du travail, et ce n'est pas parce que ce n'est pas parfait qu'il n'y a pas vocation à faire au mieux.

► **Campagne de vaccination** : reprenant la liminaire de la CGT, le Président en appelle à tous les directeurs et personnels sur le fait que la vaccination n'exonère ni ne libère de la contamination, et qu'il faut continuer à respecter les gestes barrières. Sur la campagne de **vaccination ministérielle**, il n'a aucune autre information mais insiste, à défaut, sur la montée en puissance des vaccinodromes. Le médecin du travail rappelle que cela avait été organisé à titre expérimental et que la difficulté demeure pour les médecins d'avoir des vaccins. De plus, les agences régionales de santé semblent privilégier l'organisation via les vaccinodrômes plutôt que par l'environnement professionnel. S'agissant des **publics prioritaires**, les directions n'ont pas eu d'instructions particulières sur les personnes qui reçoivent du public. Pour la DGFIP, le Président posera la question lors d'une réunion des directeurs. Le secrétariat général a déjà été sollicité sur ce point sans donner de réponse. Le représentant de la DGDDI rappelle que, pour l'heure pour sa direction, ce sont les personnels de plus de 55 ans qui peuvent être prioritaires comme annoncé par le gouvernement. Le directeur de l'ENFIP se pose la question pour les chargés d'enseignement, à l'instar de ce qui est mis en place dans l'Éducation Nationale.

Une campagne de dépistage sera organisée pour les personnels des finances publiques la semaine du 14 juin.

► **Mesures sanitaires CoViD dans chaque direction** :

Pour la DDFIP, la direction continue de se déplacer dans les services, et les mesures sont globalement bien appliquées. Pour les **Douanes**, 18 ordinateurs portables supplémentaires ont permis de doter les personnels éligibles au télétravail. À l'ENFIP, rien à signaler (dixit son directeur).

► **Accidents de service et fiches de signalement** : Le CHSCT a procédé à l'examen de ces éléments.

► **Suivi des annotations inscrites sur les registres SST et du suivi des observations formulées lors des visites de l'ISST et des médecins du travail** :

La DDFIP prévoit une visite du site de la Parlette en présence de l'ISST suite au signalement de dalles dégradées, et confirme la programmation sur ce site d'un diagnostic amiante. Un rappel a en outre été fait sur les points de rassemblement suite à une alerte incendie à Berthelot. Quant à la demande de formation à la gestion du risque canin, un recensement sera fait en collaboration avec les Douanes.

Pour l'ENFIP, les réponses aux observations inscrites en février ont été faites, mais cela a pris du temps afin de peser chaque mot ! Quant à l'accès à distance au registre SST, une remontée sera faite. S'agissant des conditions de travail, « le plus dur est passé » selon le directeur, car les 350 agents seront totalement formés à distance et seuls les agents PACTE seront en présentiel en respectant la jauge.

FO demande ce qu'il en est des frais de déplacement pour les agents qui doivent se déplacer pour récupérer leur ordinateur professionnel. Le directeur de l'ENFIP répond que cette problématique est du ressort des directions d'affectation mais qu'une note de la direction générale est en attente.

À l'INSEE, en l'absence de représentant de la direction, les observations sont prises telles quelles.

Il n'y avait pas d'observations pour les **Douanes**.

► **Utilisation des crédits et propositions d'actions pour 2021 :**

Les propositions d'actions décidées lors du groupe de travail du 27 avril sont validées, avec quelques ajouts (demande d'un chariot de transport pour le site d'Ambert pour la DDFIP, et la demande d'un sac à dos à roulettes sur prescription médicale pour les douanes).

Suite à ces ajouts, le total des actions actées en 2021 est de 19 598,97 €.

► **Présentation de la mise à jour du guide prévention amiante par l'ISST :** L'ISST a présenté les nouveautés de la version du guide risques amiante bâtiment transmis fin mars aux directions : mise à jour des codifications, précisions sur la certification des entreprises devant intervenir sur des chantiers amiante, ajouts de fiches pratiques notamment sur la signalétique ou sur le plan de prévention à mettre en œuvre dans le cadre du risque amiante. Il y a de nouvelles annexes, dont l'annexe 8 sur les normes NF citées dans le guide, et l'annexe 9 sur une trame de plan de prévention pouvant servir dans le cadre de l'intervention de toute entreprise pour un chantier de plus de 700 heures ou qui sont listées dans un arrêté. Il rappelle que, dès lors qu'il y a des projets avec impact amiante, il faut prévenir les membres du CHSCT, les membres du comité technique, l'ISST...

Il présentera ce guide via une formation aux équipes locales en charge de la gestion immobilière.

► **Projet de déménagement de la brigade des Douanes :** il s'agit d'un projet immobilier de relogement à Marmilhat qui s'avère avantageux pour la BSI de Clermont car les locaux actuellement loués sont exigus depuis l'arrivée de l'échelon motards, et malgré des aménagements. Il présente des avantages : proche de l'autoroute avec accès dans les 2 sens, aménagement d'un bâtiment en L refait à neuf et adapté aux besoins de la brigade (vestiaires femmes, hommes, salle de repas, salle d'armement, cellules de retenues, garages pour les 7 motos et les véhicules sérigraphiés, nouvelle salle TPCI, quai de déchargement intérieur pour les camions suspectés de transporter des objets illicites...). La cour intérieure sera fermée avec accès digicode et télécommande, et des places de stationnement sont prévues pour les véhicules personnels des agents. Il y aura un restaurant administratif sur place mais les agents à horaires atypiques continueront de bénéficier des chèques restaurant. Une réunion sur l'avant-projet sommaire a eu lieu le 5 mai et l'avant-projet définitif sera présenté en juillet 2021 avec mise en consultation des entreprises. Commencement des travaux début 2022.

La CGT demande quels sont les 2 spécialistes qui disposeront d'un bureau sur le descriptif des postes de travail. Il s'agit de maîtres chiens.

► **Installation de la paierie départementale :** la DDFIP informe que tous les lots ont été attribués sauf un petit lot chauffage/ventilation/climatisation qui va être reproposé. FO fait remarquer qu'il était prévu avant la crise sanitaire que la paierie déménage après la clôture des comptes de gestion, mais la DDFIP répond que l'installation est programmée pour fin novembre – début décembre 2021.

► **Point sur la campagne déclarative IR-IFI :** la DDFIP rappelle le strict respect des règles sanitaires durant cette campagne et la promotion tant du numéro national comme de la messagerie sécurisée pour les usagers. Elle a renforcé sa présence dans les Maisons France Service (MFS) en programmant notamment une demi-journée de présence avant la date limite de dépôt papier puis avant celle de déclaration en ligne. Il y a en outre eu un renforcement des conventions avec les collectivités et des formations avec les animateurs des MFS.

Cela se traduit actuellement par une forte diminution de l'accueil physique (-55% par rapport à 2019, du fait que notamment le contre-appel téléphonique suite à prise de rendez-vous permette de régler la majorité des questions. Mais beaucoup de rendez-vous sont pris dans les MFS), une augmentation notable

de l'utilisation de la messagerie sécurisée (+24% par rapport à 2020) et une stabilisation de l'accueil téléphonique par rapport à 2020.

Solidaire informe que des personnels en charge de l'accueil et dans un SIP à Berthelot se trouvent en souffrance du fait de difficultés dans l'organisation matérielle. La direction répond qu'un cadre s'est déplacé dans le SIP en question la veille du CHSCT, et il est prévu qu'elle se déplace auprès des agents d'accueil durant la campagne. Un bilan de cette campagne sera présenté à une réunion du CHSCT au cours du second semestre.

► **Questions diverses :**

- **Q (Solidaire) :** demande un point sur la dotation de masques dans les services.
R. du Président du CHSCT : il n'y a pas de problème de dotation de masques, et les directions sont vigilantes sur le port du masque. S'il devait y avoir une rupture de stock, les dotations seront demandées.
- **Q (CGT) :** fait remarquer que, pour les personnels résidant loin des vaccinodromes, la vaccination est aussi possible en pharmacie de manière toute aussi efficace en termes d'organisation.
- **Q (CGT) :** demande le rappel des règles s'agissant de la mise à disposition de sièges ergonomiques sur prescription médicale aux personnels étant « nomades », c'est-à-dire intervenant à la fois sur le lieu de travail mais travaillant traditionnellement à domicile.
R. de la DDFIP : dès lors qu'il y a une prescription médicale, il y a 2 sièges mis à disposition : un au bureau et l'autre à domicile. Mais ce sont aux agents à s'occuper de venir chercher leur siège.

L'ordre du jour étant épuisé, il est précisé que la prochaine réunion plénière aura lieu le 29 juin toute la journée. Le Président lève la séance sur un mot d'ordre : « Vaccinez-vous ! ».

Pour la CGT Douanes

Pour la CGT INSEE

Pour la CGT Finances publiques



Réunion CHSCT

Du 6 mai 2021

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Lors de la dernière réunion de notre comité le 11 mars, le sujet de la vaccination a été évoqué et nous étions alors dans l'attente de consignes.

La demande de la CGT était claire : il était nécessaire de vacciner sur site tous les agents volontaires et en priorité les agents les plus exposés.

Depuis le 17 avril, la vaccination est facilitée pour les personnes de plus de 55 ans exerçant des professions considérées comme les plus exposées au virus, et les agents des douanes peuvent être bénéficiaires de ce dispositif. Mais qu'est-il prévu pour tous les autres agents de notre ministère ? Pourquoi la stratégie vaccinale définie par le gouvernement n'élargit pas l'accès à la vaccination aux agents qui travaillent en présentiel et au contact du public ?

Au même titre que les médecins généralistes, les médecins du travail sont habilités à procéder à la vaccination. Notre ministère a communiqué sur la mise en place d'une offre de vaccination dans certains services de médecine de prévention, en partenariat avec MFP Services. Dans les faits, combien d'agents ont pu bénéficier de cette prestation ? Ce n'est que de l'affichage et la vérité, c'est que ce sont les agents qui se débrouillent par eux-mêmes pour avoir accès à la vaccination. Il est regrettable qu'il n'y ait aucune coordination à ce niveau, encore plus sur une période de campagne de forte réception du public pour les déclarations de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune immobilière, ou encore du fait que la majorité des directions de notre ministère représentées dans le Puy-de-Dôme dispose de métiers nécessitant de se déplacer (huissiers, vérificateurs, enquêteurs, agents des douanes, etc...).

Enfin, nous rappelons qu'en l'état actuel des connaissances médicales, la vaccination ne protège que contre les formes graves de la maladie, et la CGT appelle l'Administration à rester vigilante même lorsque ses personnels seront vaccinés.

Lors de notre dernière rencontre, nous avons aussi évoqué le cas des agents vulnérables qui sont totalement placés sous le régime du télétravail. Monsieur le Président, vous aviez alors indiqué, à juste titre, que le télétravailleur ne devait pas être isolé. À cette occasion, un focus avait été fait sur les chargés d'enseignement de l'ENFiP qui mettaient en avant un fort sentiment d'isolement. Près d'un mois 1/2 après l'annotation du registre santé sécurité au travail, la réponse suivante leur a été apportée : « *il a été rappelé à chacun des responsables qu'à défaut de moments et de lieux d'échanges collectifs, des réunions en visio devaient être programmées avec les chargés d'enseignement **en plus de l'attention qu'ils portent à chacun des membres de leur équipe.*** ». Mais de quelle attention parle-t-on ? Que doivent-ils comprendre lorsque, saisie de la question des

conditions de travail, la direction nationale de l'ENFiP, par l'intermédiaire de son ex-directeur par intérim, répond en CTL de mars que, « *le principal, c'est le bien-être des stagiaires, et que les enseignants, ça passera après* » ? Sans doute ce raisonnement servira de justification à la non application de la demande du bureau RH-2C d'appeler individuellement toute personne en télétravail 5 jours sur 5 depuis plus de 5 mois !

Là aussi, il n'est question que d'affichage, que ce soit de la direction locale jusqu'à la direction générale. Et si l'accès au registre dématérialisé de l'ENFiP est possible à distance pour inscrire une observation, il n'est toujours pas possible de prendre connaissance de la réponse apportée alors que cela ne relève pas d'une incapacité technique.

Si l'accompagnement des agents totalement en télétravail n'est pas toujours satisfaisant, la CGT espère que leur retour sur site se fera dans de bonnes conditions. Après de longs mois d'absence sur le lieu de travail, Il faudra veiller à ne pas les réintégrer d'une manière sèche et à procéder à une phase d'adaptation progressive par un réel accompagnement dans la réappropriation d'un travail totalement in situ afin d'éviter notamment des effets de décompensation.

Cette attention que nos différentes directions devront apporter à ces agents sera d'autant plus nécessaire dans les services où elle concerne un nombre important de personnes, et est autant dans l'intérêt des personnels que de celui de l'administration.

Enfin, la CGT est et restera vigilante quant à la mise en œuvre des formations financées par le CHSCT, notamment celles pour lesquelles un délai de renouvellement est prévu (maintien et actualisation des connaissances du sauveteur secouriste du travail, recyclage de la formation habilitation électrique). Pour ces dernières, une confirmation écrite que leurs durées de validité seront prorogées du fait de la crise sanitaire permettrait aux membres du comité de statuer en toute connaissance de cause. Cela éviterait, d'une part de devoir organiser ces formations dans l'urgence, et d'autre part, de prendre le risque de perdre des agents formés à la prévention des risques, pouvant ainsi engager la responsabilité de l'État employeur en cas d'accident.